



Syndicat des Personnels de l'Éducation en Guadeloupe

Élection au Comité Social d'Administration d'établissement de l'Université des Antilles

Scrutin du 8 décembre 2022

Personnels d'enseignement et de recherche, personnels administratifs, personnels d'encadrement, personnels sociaux et de santé, personnels techniques, titulaires, stagiaires, non-titulaires de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Le 08 décembre 2022 vous êtes toutes et tous appelés à élire vos représentants au Comité Social d'Administration d'établissement de l'Université des Antilles.

Nous sollicitons votre suffrage car :

- le SPEG est un syndicat de type nouveau affirmant un concept fondamental : « Oser, penser et agir dans le domaine de l'éducation », avec un axe principal de travail : la pédagogie ; et une préoccupation : changer le contenu de l'École pour le rendre plus conforme aux besoins des territoires en matière d'éducation et de formation ;
- un syndicat unitaire des personnels, de la maternelle à l'université ;
- un syndicat général fédérateur des analyses faites par les personnels sur le terrain, de leurs revendications et de leurs aspirations ;
- une organisation de lutte pour la défense des intérêts matériels et moraux des personnels ;
- une organisation de masse appliquant la démocratie ;
- un syndicat qui défend un nouveau modèle décentralisé et multi partenarial de co-développement universitaire, scientifique et territorial préservant les droits fondamentaux et promouvant la conquête de nouveaux droits sociaux et professionnels pour tous les corps et catégories de personnel ;
- une organisation qui milite pour le maintien et le renforcement de l'efficacité et de la qualité du service public des personnels des universités de taille « modeste » comme la nôtre, trop souvent considérées de second rang notamment dans les « outre-mer » où elles ont des défis de développement de territoire énormes à relever sans disposer pour autant des mêmes moyens que les universités de taille similaire situées dans l'hexagone (nous devons faire deux fois plus avec deux fois moins de moyens publics) ;
- un syndicat qui lutte pour le respect du même socle de droits fondamentaux pour tous les personnels des divers corps du service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : égalité, au sein de chaque corps et filière de personnels, des modalités de traitement et de gestion des carrières, de la formation, des mobilités, des rémunérations ; respect des principes d'indépendance, de liberté d'expression et de lanceurs d'alerte notamment des enseignants-chercheurs et chercheurs

La loi de la transformation de la fonction publique a instauré des Comités Sociaux d'Administration (CSA). Ils remplacent les Comités Techniques (CT) et Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Le CSA d'établissement de l'Université des Antilles intervient dans des domaines précis à l'échelle de l'ensemble de l'établissement :

- fonctionnement et organisation des services ;
- projets de Lignes Directrices de Gestion (LDG) relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, aux orientations générales en matière de mobilité et en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels ;
- projets de textes relatifs aux règles statutaires et aux règles en matière de primes et indemnités ;

- projets de plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la lutte contre toutes formes de discriminations ;
- projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail ;
- projets de textes réglementaires relatifs au temps de travail,...

Chaque CSA, comporte une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (se substituant au CHSCT). **Son importance est cruciale dans notre établissement** constamment confronté à d'énormes défaillances inacceptables dans ce domaine. Cette formation spécialisée est consultée sur :

- les règlements et consignes que l'administration envisage d'adopter en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ;
- la protection de la santé physique et mentale, l'hygiène, la sécurité des agents dans leur travail, l'organisation du travail en présentiel sur site et en télétravail, les enjeux liés à la déconnexion et les dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, l'amélioration des conditions de travail et les prescriptions réglementaires afférentes.

Votez pour le SPEG au CSA d'établissement de l'UA, c'est réaffirmer la nécessité :

- de modalités de fonctionnement de l'ensemble de l'établissement respectant et garantissant : l'égalité entre personnels, l'égalité entre usagers, la liberté académique de tout universitaire, la protection des lanceurs d'alerte quel que soit leur territoire de résidence ;
- du maintien des droits fondamentaux et des statuts et de la conquête de nouveaux droits ;
- d'un service public d'Education, d'Enseignement Supérieur et de Recherche de qualité dans TOUS les territoires, en Guadeloupe comme en Martinique ;
- d'une défense des intérêts de l'ensemble des personnels de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche partout où ils résident.

Voter pour le SPEG au CSA de l'UA, c'est nous permettre d'y porter des propositions visant :

- l'élaboration d'un plan ambitieux de formation et d'élévation des niveaux de qualification notamment des personnels des catégories C et B ;
- la poursuite d'un plan massif de titularisation ;
- la programmation et mise en œuvre d'un plan massif de mise et remise en conformité aux normes d'hygiène, de sécurité au travail ainsi que d'accessibilité du bâti aux handicapés ;
- la définition d'une politique moderne et respectueuse des droits individuels et collectifs (rémunérations, protection sociale, congés, etc.), de gestion des carrières et de la mobilité des personnels (sortir d'approximations et d'un féodalisme encore beaucoup trop présents dans notre université) ;
- une réelle maîtrise de la gestion des postes et des structures partout dans l'établissement en Guadeloupe, en Martinique et au-delà d'ici peu (Saint-Martin vu les tractations en cours).



**Votez et faites voter
pour les listes
SPEG**